

**MAIRIE DE TOUCY****CONSEIL MUNICIPAL DU  
Mercredi 26 Septembre 2018  
A 20 heures**

Convocation du 20 septembre 2018  
Affichage du 01 octobre 2018

Le **26 septembre 2018 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Gérard PIESYK, Bruno MAMERON, Bernard SALOMEZ, Laurent BONNOTTE, Jean-Jacques GUILLOTOT, Françoise FAU, Michèle BONARDI, Nathalie PASCAULT, Valérie LE VRAUX, Catherine BARBIER, Félix JACQ, Michèle PASQUET, Sonia ALLARD - CARREAU, Jean-Luc MINIER

Chantal RAVERDEAU par Bruno MAMERON, Florence TOUZEAU par Michèle BONARDI, Gilles DEMERSSEMAN par Michel KOTOVTCHIKHINE, Catherine RAVIER-LETENDART par Sonia ALLARD - CARREAU

Absent(s): Anne-Marie REGNERY

Excusé(s) : Robert GERMAIN

Secrétaire de séance : Jean-Luc MINIER

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 30 août 2018. Tous les membres présents signent le registre.

- Renouvellement concession gaz.
- Bibliothèque: acquisition logiciel et installation Wifi 1ère tranche - acquisition informatique et mobilier 2ème tranche.
- Périscolaire : acquisition mobilier.
- Syndicat Collège et Lycée de Toucy : demande retrait commune Moulins-sur-Ouanne.
- Renouvellement dispositif de mobilier urbain publicitaire.
- Demandes de subventions employés territoriaux et école élémentaire.
- Procédure d'expulsion d'un locataire suite à impayés.
- Service technique : étude pour l'acquisition d'un aspirateur de déchets urbains.
- Affectation de crédits.
- Questions diverses.

## MAIRIE DE TOUCY

### RENOUVELLEMENT DU TRAITE DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL (DE 2018 78)

La commune de TOUCY dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune, en sa qualité d'autorité concédante, et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel rendu exécutoire le 29 octobre 1997 pour une durée de 25 ans.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF le 18 mai 2018 en vue de le renouveler.

**Vu** l'article 14-1 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, qui exclut de son champ d'application les contrats de concession de services conclus avec un opérateur économique lorsqu'il bénéficie, en vertu d'une disposition légalement prise, d'un droit exclusif,

**Vu** l'article L.111-53 du code de l'énergie, disposant que GRDF, société gestionnaire des réseaux publics de distribution de gaz naturel issue de la séparation entre les activités de gestion du réseau public de distribution et les activités de production ou de fourniture exercées par l'entreprise Engie en application de l'article L.111-57 du même code, assure la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive, Le renouvellement du traité de concession se fera au profit de GRDF sans publicité préalable, ni mise en concurrence.

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- La convention de concession qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 30 ans ainsi que les modalités de son évolution.
- Le cahier des charges de concession précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :
  - GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de desserte.
  - GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants.
- 6 documents annexes contenant des modalités spécifiques:
  - Annexe 1 : regroupe les modalités locales convenues entre la commune et

GRDF

- Annexe 2 : définit les règles de calcul de rentabilité des extensions
- Annexe 3 : définit les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution du gaz Naturel
- Annexe 3bis : présente le catalogue des prestations de GRDF
- Annexe 4 : définit les conditions générales d'accès au réseau de gaz
- Annexe 5 : présente les prescriptions techniques du distributeur

Le cahier des charges proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération

Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), permettra en particulier à la commune :

- de percevoir une redevance de fonctionnement annuelle couvrant les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année. Il est estimé à 2 017 euros pour l'année 2018.
- de disposer d'un rapport d'activité pertinent de son concessionnaire sur l'exercice écoulé.

## MAIRIE DE TOUCY

- de suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de la gestion du service public de distribution du gaz naturel.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour une durée de 30 ans, ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF joint en annexe à la présente délibération et décide d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF et toutes les pièces y afférent.

### **BIBLIOTHEQUE: ACQUISITION LOGICIEL ET INSTALLATION WIFI 1ERE TRANCHE – ACQUISITION D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET DE MOBILIER 2EME TRANCHE (DE 2018 79)**

**Considérant** la réhabilitation de l'immeuble de la bibliothèque, l'installation d'un espace Pierre Larousse au rez-de-chaussée et l'aménagement de la bibliothèque au 1er et 2ème étage.

**Considérant** que les objectifs de la nouvelle bibliothèque sont l'intégration des enjeux numériques, la consolidation du lien social et une bibliothèque au coeur de l'identité et de l'histoire du territoire au service de la francophonie.

**Considérant** qu'un projet scientifique et culturel de la bibliothèque de Toucy a été développé en concertation avec la bibliothèque Départementale de l'Yonne et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche Comté, définissant les besoins matériels afin de développer une politique culturelle d'envergure, notamment l'acquisition d'un nouveau logiciel pour bibliothèque, l'installation d'une ligne WIFI, l'acquisition d'équipements informatiques et du mobilier.

Sur proposition de Christine PICARD, adjointe à la culture,

#### Pour le logiciel et la ligne WIFI : 1<sup>ère</sup> tranche

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'acquérir dès 2018, un logiciel bibliothèque pour un montant de 2 700 € HT et d'installer une ligne WIFI pour un montant de 1 450.45 € HT.

**SOLLICITE** les aides de la DRAC pour l'ensemble des équipements et du Conseil Départemental pour la formation.

#### Pour l'informatique et le mobilier : 2<sup>ème</sup> tranche

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, (Contre : 3 voix - Bruno MAMERON, Chantal RAVERDEAU, Gérard PIESYK, abstentions : 3 voix, Patrice VICART, Françoise FAU, Félix JACQ, qui ne s'opposent pas au principe du projet mais qui auraient souhaité en débattre préalablement en commission notamment pour l'estimation des besoins, Pour : 15 voix),

**PREVOIT** l'acquisition de matériel informatique et de mobilier sur le budget 2019.

**SOLLICITE** les aides les plus larges possibles (Conseil Départemental, DRAC et autres).

### **PERISCOLAIRE : ACQUISITION DE MOBILIER (DE 2018 80)**

**Vu** la délibération N° DE\_2017\_12 du 29 mars 2017 décidant la réhabilitation d'un bâtiment à l'école élémentaire et l'aménagement d'un accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**MAIRIE DE TOUCY**

**DECIDE** l'acquisition de mobilier à hauteur de 6 000 € TTC pour l'aménagement du péricolaire. Cet investissement est en partie financé par la Caisse d'Allocations Familiales.

**SYNDICAT COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY : DEMANDE RETRAIT COMMUNE MOULINS-SUR-OUANNE (DE 2018 81)**

**VU** la délibération n° 2018/011 en date du 30 août 2018 du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy votant contre le retrait du syndicat de la commune de Moulins/Ouanne (délibération 2018/Avr/02 du 26 avril 2018).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**REFUSE** le retrait de la commune de Moulins/Ouanne.

**RENOUVELLEMENT DISPOSITIF DE MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE (DE 2018 82)**

**Considérant** que la convention d'occupation domaniale en vue d'installer et d'exploiter du mobilier urbain publicitaire est arrivée à terme.

Considérant que la commune de Toucy souhaite continuer à optimiser la gestion de son domaine public et développer la communication sur son territoire par la diffusion d'informations générales ou locales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de signer une convention d'occupation domaniale en vue d'installer et d'exploiter du mobilier urbain publicitaire avec la nouvelle société de création et de diffusion publicitaires MEDIALINE SAS, d'une durée de 3 ans.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention.

**DIT** que la commune autorise la CDLP MEDIALINE à occuper le domaine public pour y implanter et exploiter à des fins publicitaires 6 dispositifs de mobilier urbain double face d'une surface unitaire de 2 M<sup>2</sup> situés 4 Boulevard Pierre Larousse, Route de Fontaine, 32 Avenue Félix François, Terre de la Chapelle, 1 rue du Corbeau Blanc et 24 Place Frères Genet.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS EMPLOYES TERRITORIAUX ET ECOLE ELEMENTAIRE (DE 2018 83)**

**Vu** la commission "finances" du 20 septembre 2018,  
Suite à une demande de subvention tardive,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'octroyer une subvention de 1 000 € à l'Association des Employés Territoriaux et une subvention complémentaire de 500 € pour l'école élémentaire.

Des crédits supplémentaires seront affectés au compte 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

**PROCEDURE D'EXPULSION D'UN LOCATAIRE SUITE A IMPAYES (DE 2018 84)**

**Considérant** que le montant des loyers impayés d'un administré occupant un logement communal s'élève à la somme de 5 541.51 € au 13 septembre 2018.

**Considérant** que les tentatives de recouvrement n'ont pas abouti.

C'est pourquoi il convient d'envisager une procédure d'expulsion.

**Considérant** que cette expulsion ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un huissier de justice.

**MAIRIE DE TOUCY**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de faire appel à un huissier de justice afin d'engager une procédure d'expulsion.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

**SERVICE TECHNIQUE : ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR DE DECHETS URBAINS (DE 2018 85)**

Une démonstration d'un aspirateur de déchets urbains de type "Glutton" a eu lieu lundi 24 septembre 2018 au service technique en présence d'élus et de l'agent responsable des espaces verts.

Au vu des performances de cet équipement à savoir un appareil électrique, mobile, très maniable et auto tracté capable d'aspirer tous les types de déchets (mégots, canettes, bouteilles, déjections canines, feuilles mortes, copeaux de bois, d'acier ou d'aluminium...) et également servir de désherbeur avec le kit de désherbage, l'adjoint à la voirie propose d'acquérir un équipement de démonstration ayant fonctionné 20 heures.

Après débat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'acquérir un aspirateur de déchets urbains de démonstration (20 heures) de marque GLUTTON, avec le kit municipalités y compris le kit de désherbage pour un montant HT de 11915.53 euros. Est également offert le séminaire de formation pour un agent pendant 2 jours à Namur en BELGIQUE (frais transports compris).

**AFFECTATION DE CREDITS (DE 2018 86)**

**Considérant** le fond de péréquation des ressources communales et intercommunales d'un montant de 47 304 €,

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

**DECIDE** l'affectation de crédits suivante sur le budget communal :

**Dépenses de fonctionnement :**

615231	Voirie	11 138.00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	1 500.00 €
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	216.00 €
023	Virement à la section d'investissement	<u>34 450.00 €</u>
	TOTAL	47 304.00 €

**Recettes de fonctionnement :**

73233	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	47 304.00 €
	TOTAL	<u>47 304.00 €</u>

**Dépenses d'investissement :**

2051	Concessions droits similaires	2 700.00 €
21312	Bâtiments scolaires	2 040.00 €
2132	Immeuble de rapport	4 500.00 €
2135	Installations générales agencements aménagements des constructions	2 410.00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	14 500.00 €

**MAIRIE DE TOUCY**

21738	Autres constructions	2 300.00 €
2184	Mobilier	<u>6 000.00 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>34 450.00 €</b>

**Recettes d'investissement :**

021	Virement de la section de fonctionnement	<u>34 450.00 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>34 450.00 €</b>

**QUESTIONS DIVERSES :**

Jean-Luc Minier indique que le groupe de travail « cantine bio » s'est réuni une première fois le 17 septembre et a choisi d'auditer toutes les parties prenantes d'un tel projet. Les membres du groupe ont ainsi pu questionner un couple d'agriculteurs bio afin de recueillir informations et garanties quant aux conditions de l'approvisionnement en produits bio dans le secteur de Toucy. Une prochaine initiative interviendra mi-octobre. Il sera fait part régulièrement de la teneur des échanges.

*Sonia ALLARD CARREAU informe l'assemblée de la date des prochaines élections européennes à savoir le dimanche 26 mai 2019 (un seul tour).*

**Prochaines réunions et manifestations :**

❖ Jeudi 27 septembre 2018	19 h 00 Commission commémoration 14/18
❖ Samedi 6 octobre 2018	5h/18h vide greniers d'automne sous chapiteau
❖ Lundi 8 octobre 2018	18h30 Commission voirie
❖ Jeudi 11 octobre 2018	10 h Inauguration de la 44 <sup>ème</sup> Foire Expo
❖ Dimanche 14 octobre 2018	19 h 30 Pot de fin de foire
❖ Mercredi 17 octobre 2018	17h30 Passage de commandement à la Gendarmerie de Toucy suivi d'un pot à la Halle aux Grains
❖ Vendredi 19 octobre 2018	17h30 remise des prix des maisons fleuries
❖ Lundi 22 octobre 2018	18h30 Commission culture
❖ Mardi 23 octobre 2018	Toute la journée réunion des élus de Puisaye
❖ Dimanche 28 octobre 2018	12 h Repas CCAS à la Halle aux Grains
❖ Mercredi 31 octobre 2018	20 h Conseil municipal

*Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.*

**DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :**

RENOUVELLEMENT DU TRAITE DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL (**DE\_2018\_78**)

BIBLIOTHEQUE: ACQUISITION LOGICIEL ET INSTALLATION WIFI 1ERE TRANCHE – ACQUISITION D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET DE MOBILIER 2EME TRANCHE (**DE\_2018\_79**)

PERISCOLAIRE : ACQUISITION DE MOBILIER (**DE\_2018\_80**)

SYNDICAT COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY : DEMANDE RETRAIT COMMUNE MOULINS-SUR-OUANNE (**DE\_2018\_81**)

RENOUVELLEMENT DISPOSITIF DE MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE (**DE\_2018\_82**)  
DEMANDE DE SUBVENTIONS EMPLOYES TERRITORIAUX ET ECOLE ELEMENTAIRE (**DE\_2018\_83**)

PROCEDURE D'EXPULSION D'UN LOCATAIRE SUITE A IMPAYES (**DE\_2018\_84**)

SERVICE TECHNIQUE : ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR DE DECHETS URBAINS (**DE\_2018\_85**)

AFFECTATION DE CREDITS (**DE\_2018\_86**)